

## Focus sur les risques psychosociaux à SOPRA STERIA GROUP

Une enquête a été menée par le cabinet Sextant durant cet été 2022 au niveau national sur les risques psychosociaux.

La CGT met l'accent sur quelques points :

### Epuisement professionnel



D'après les conclusions de Sextant, 175 salariés sont en situation d'épuisement professionnel très élevé et 434 salariés sont en en épuisement professionnel élevé.

### Exigences au travail

Plus des 3/4 des répondants déclarent que leur travail demande de travailler intensément ou très vite.

### Formation

Environ un quart des répondants n'ont pas demandé ou n'ont pas eu de formation depuis les 3 dernières années.

### Rapports sociaux au travail

- Environ un quart des répondants signalent un manque de clarté des rôles et un défaut de circulation de l'information
- 10% des répondants s'estiment injustement traités à leur travail
- 27% des répondants estiment que l'encadrement n'a pas les moyens de mener à bien ses missions et que le manager ne connaît pas leurs problèmes.
- 20% des répondants disent que le manager n'assure pas un encadrement opérationnel de qualité.



### Télétravail

- Un focus sur le télétravail montre que si le télétravail est aujourd'hui un acquis indéniable pour certain·e·s salarié·e·s en permettant de réduire des temps de transport et mieux articuler les temps de vie, il est aussi **vecteur d'une intensification du travail**.
- Les salarié·e·s travaillent de manière plus intense avec :
  - des temps de transport transformés en temps de travail,
  - la multiplication des réunions en visio-conférence,
  - des temps de pause supprimés ou réduits du fait de l'absence sur site et de l'éloignement des collègues de travail.

**La CGT Sopra Steria est très inquiète** des conclusions de cette enquête et particulièrement en ce qui concerne **l'épuisement professionnel**.

La CGT Sopra Steria rappelle à l'employeur ses obligations en matière de santé et sécurité au travail. La CGT rejoint l'analyse de SEXTANT pour que les 609 salarié·e·s en **épuisement professionnel très élevé et élevé soient pris en charge rapidement**.

## Réforme de l'assurance chômage

**En soldes : la durée de l'indemnisation chômage à -25% avec une livraison début février, cumulable avec la remise exceptionnelle de -25 % sur le montant des indemnités journalières obtenue en 2021 !**

Trêve de plaisanterie, qui ne devrait pas faire rire du tout, voici un petit rappel des « promotions » passées :

**2019** : seul l'employeur cotise, réduisant de facto le pouvoir de négociation des représentations syndicales salariées,

**2020** : augmentation de la durée donnant droit à indemnités, baisses de cotisations des employeurs,

**2021** : baisse de l'indemnisation, avec une nouvelle baisse de la cotisation des employeurs

La réforme votée fin novembre est un recul supplémentaire des droits des salarié·e·s face aux entreprises qui font peser sur leur tête la perte d'emploi et de source de revenu. À cette « ristourne » sur la durée d'indemnisation s'ajoute l'impossibilité d'effectuer un abandon de poste, ou de refuser une offre d'emploi sans conditions de niveau de salaire ou de qualité d'emploi. En pleine période où la question de l'augmentation des salaires est sur toutes les lèvres, et plus que jamais nécessaire, le gouvernement offre la possibilité aux entreprises de contraindre les salarié·e·s à accepter toute forme d'emploi, sans que des critères comme le respect du niveau de rémunération, ou des conditions de travail soient respectés.

La condition pour revenir à une période d'indemnisation « normale », déjà dégradée par la réforme de 2020, est celle d'un taux de chômage **fixé arbitrairement à 9 %** et fourni par l'INSEE. Le calcul de ce taux (aussi nommé chiffre du Bureau International du Travail **et actuellement de 7,3 %**) se base sur un sondage réalisé auprès de 110 000 personnes, qui pour être comptabilisées au chômage, ne doivent pas avoir travaillé durant la semaine écoulée, ne serait-ce qu'une heure, et être disponibles dans les quinze prochains jours. Ainsi toutes les personnes, en formation, en arrêt maladie ou avec des contrats hachés sont exclues.

En revanche, Pôle Emploi comptabilise toutes les personnes inscrites, toutes catégories confondues (A, B, C, D et E). Et rien que pour la catégorie A, les chiffres de Pôle Emploi donnent **près de 3 millions de chômeurs cherchant activement du travail au 3ème trimestre 2022 !** Soit rapporté à la population active un **taux de chômage proche des 10 %, déjà largement supérieur au taux plancher du gouvernement des 9% !!!**

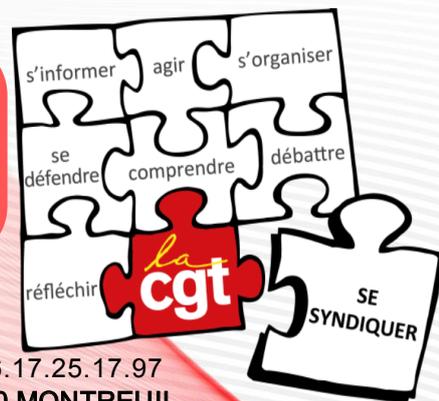
Rappelons que de nombreuses personnes privées d'emploi ne sont pas inscrites, et que le moindre manquement aux sollicitations de Pôle Emploi amène à une radiation.

**Pour la CGT, la priorité est de réduire le chômage de masse** toutes catégories confondues (plus de 5 millions de personnes, à relativiser avec les 400 000 emplois non-pourvus) avec des mesures concrètes :

- 1.** La mise en place de la **semaine de 32 heures** de travail, **sans baisse de salaire**
- 2.** La **hausse des salaires** en priorité pour les métiers les plus en difficulté de recrutement
- 3.** La prise en compte de la **pénibilité du travail**

À la CGT, nous pensons plus que jamais qu'il est temps, d'être **solidaires entre salarié·e·s et privé·e·s d'emploi** pour conquérir ensemble de **nouveaux droits protecteurs**.

**La réforme des retraites qui s'annonce sera à ce titre un levier de forte mobilisation que tou·te·s les salarié·e·s de SopraSteria devraient saisir pour imposer l'abrogation de ces règles où seules les grandes entreprises sont gagnantes avec leurs actionnaires.**



**Communiqué de presse  
intersyndical du 6 décembre  
contre le projet de réforme des  
retraites**

**« Prêt·e·s à la mobilisation ! »**



Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.

## **Forfait jour pour les salarié·e·s en position 2.2 et 2.3 ou comment le patronat veut augmenter le temps de travail**

Nous apprenons qu'un accord de branche sur l'extension du forfait-jour à l'ensemble des salarié·e·s cadres est en passe d'être signé par certains syndicats dits d'accompagnement du patronat. Il nous semble important de le faire savoir auprès des salarié·e·s afin qu'elles et ils fassent pression sur ceux-ci pour qu'elle ne signe pas cette régression sociale.

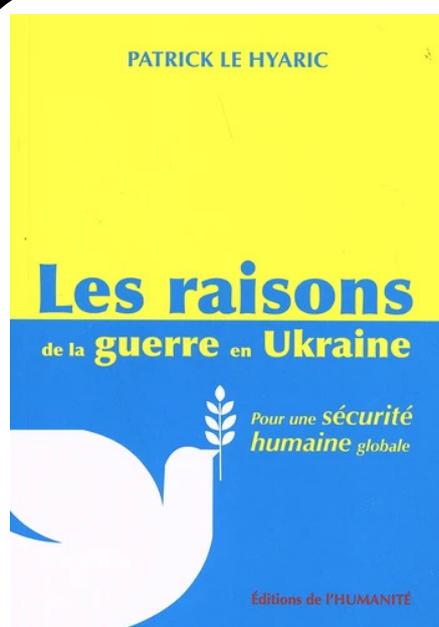
Le patronat, en proposant de généraliser le forfait jour à l'ensemble des cadres de la branche, a pour objectif d'allonger la durée du travail et d'intensifier le travail avec des minimas scandaleusement bas.

Pour être éligible à ce forfait, il faudra que ces salarié·e·s aient une rémunération supérieure ou égale à un certain pourcentage du minimum conventionnel de sa catégorie. Lors de la réunion de négociation, ce pourcentage était fixé à 125%. Mais dans les documents fournis ensuite, **ce pourcentage passe à 122%**.

À ce jour, les salariés en position 2.2 et 2.3 travaillent théoriquement 1 607 heures. Les salarié·e·s en forfait-jour peuvent théoriquement travailler jusqu'à 13 heures par jour puisqu'il faut seulement 11 heures de repos entre deux journées d'activité. Cela signifie que ces salarié·e·s peuvent être amené·e·s à travailler 2 834 heures (218 jours x 13 heures).

Non seulement, les salarié·e·s sont amené·e·s à travailler plus longtemps, mais ce travail est aussi moins bien rémunéré. Certain·e·s vous diront que les salarié·e·s ne travailleront pas 13 heures par jour. Mais même à 10 heures par jour, le compte n'y est pas... Sans compter la nocivité de cette disposition sur la santé et sur la vie privée et familiale...

**Faisons en sorte que le SYNTEC remballe son projet avant que la direction de SopraSteria s'en serve !**



Les raisons de la guerre en Ukraine, Patrick Le Hyaric, éditions de l'Humanité, 2022

Voilà plusieurs mois que nous vivons avec un conflit qui a sidéré l'Europe, au point de ne plus le percevoir que comme un écho lointain qui par-ci ou par-là réveille notre attention. Un conflit parmi tant d'autres qui déchirent les peuples tout autour du monde, mais celui-ci revêt une importance toute particulière tant il articule des intérêts très actuels avec les questions géostratégiques qui ont traversé le XX<sup>ème</sup> siècle. Sans confondre analyse et propagande de guerre, Patrick Le Hyaric, ancien directeur de l'Humanité, et député au Parlement Européen de 2009 à 2019, dissèque le conflit et ses racines systémiques. Il y démontre que la responsabilité du capitalisme se retrouve à tous les étages, mettant en exergue cette observation de Jaurès: « le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage ».

Surenchère nationaliste, centrage sur l'exploitation des hydrocarbures si lucrative pour les oligarques, convocation à la carte de l'époque soviétique d'un côté. Reniement de l'engagement à ne pas étendre le périmètre de l'OTAN, interventionnisme de l'hyperpuissance américaine dont le 1<sup>er</sup> représentant disant au début de son mandat qu'elle a vocation à « régir le monde » de l'autre.

Les achats d'armements ont été multipliés comblant d'aise le lobby militaro-industriel qui voit sur les terres d'Ukraine, un banc d'essai pour une autre guerre, d'une envergure inimaginable. Comment arrêter ces engrenages potentiellement destructeurs du genre humain ? L'auteur avance l'instauration d'un « pacte mondial pour une sécurité humaine globale », dépassant les « travers mortels du capitalisme ». Par exemple en tournant le dos à la compétition et à l'affrontement entre les peuples, dont les salarié·e·s sont les premiers créateurs de richesses.

### Pour en savoir plus, la CGT vous invite à contacter ses élus

#### Les élu.es CGT au CSE SSG:

SANVISENS Clément : 06 43 56 59 77  
PHAM Quynh Chi : [quynhnet@yahoo.f](mailto:quynhnet@yahoo.f)  
LANDIER Eric: [elandier@hotmail.com](mailto:elandier@hotmail.com)

#### Les élu.es au CSE I2S

DILSCHNEIDER Franck : 06 01 99 03 42  
CUCEGLIO Valérie : [valerie.cuceglio1234@gmail.com](mailto:valerie.cuceglio1234@gmail.com)

BENABDERRAHMAN Abdelaziz: 06 17 25 17 97

#### Représentant syndical :

DE FRANCO Michel: CSE I2S, 0608431060.  
conseiller du salarié, défenseur syndical

#### Délégués syndicaux CSE I2S

MARQUE Sébastien: 0685421938  
BERNARD Pascal: [pascal.bernard781@gmail.com](mailto:pascal.bernard781@gmail.com)  
USTASE Vincent: [uvjk.ss.cgtideuxs@free.fr](mailto:uvjk.ss.cgtideuxs@free.fr)